



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 5076

### Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur une revendication présentée par le Syndicat national de l'enseignement de l'éducation physique et sportive demandant l'alignement indiciaire des charges d'enseignement (CE) d'éducation physique et sportive sur les CE de l'éducation nationale. En effet, les CE d'éducation physique et sportive estiment qu'ils jouent un rôle aussi important que les charges d'enseignement d'autres spécialités et qu'à ce titre l'alignement indiciaire est non seulement une nécessité mais une mesure de justice et de reconnaissance de leur fonction. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour répondre à cette revendication catégorielle exprimée depuis de très nombreuses années.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants des la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hollande François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5076

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 1988, page 3142